

24 octobre 2024
214

- > Audiologistes
- > Distributeurs d'aides de suppléance à l'audition
- > Établissements de réadaptation en déficience auditive

Modification apportée au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 8)

Une nouvelle liste d'aides de suppléance à l'audition assurées entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Les descriptions des aides à prix maximum et leur prix sont en cours de révision. Des modifications additionnelles seront donc apportées au Tarif et une autre version sera publiée en décembre 2024 pour en tenir compte. Cette version révisée entrera également en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Une mise à jour du [Tarif des aides auditives et des services afférents assurés](https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels) est disponible sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels. Une mise à jour du [Fichier des biens et services](#) sera disponible en décembre 2024.